

L'AFPIA Lyon est un organisme de formation référent pour les entreprises de l'Aménagement des Espaces de Vie. Son offre de formation s'établit sur les filières de l'Ameublement et de l'Agencement, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, de la conception à la fabrication, en passant par la pose et l'installation, le traitement de surface jusqu'au négoce de l'Ameublement.

L'AFPIA Lyon, Organisme de Formation de Qualité, certifié ISO 9001 Version 2015, Datadocké (Id.DD : n°0028806) et certifié au Répertoire National Qualité (QUALIOPI) en mai 2021 propose deux dispositifs de formation adaptés à la formation tout au long de la vie :

- La Formation Certifiante (Alternance), en contrat d'apprentissage et/ou en contrat de professionnalisation composée de :
 - Une filière de formations, composée de diplômes d'Etat, du CAP, BAC puis BTS, du niveau 3 au niveau 5 et de formations qualifiantes (Certificat de Qualification Professionnelle et Certifications Professionnelles RNCP) qui répond aux besoins des marchés.
- La Formation Continue, proposant des formations techniques et transversales sur les domaines d'activités de nos marchés. Une offre de formation sur-mesure, répondant aux besoins spécifiques de chaque entreprise, et une offre de formation inter-entreprises, qui ont pour objectif de développer les compétences des salariés en poste dans les entreprises.

Notre politique « Qualité » s'inscrit dans l'environnement de notre organisme de formation, qu'il est important de contextualiser.

Le contexte sanitaire :

Notre pays, l'Europe, et le monde entier sont impactés violemment par la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) apparue pour la première fois à Wuhan, en Chine, le 31 décembre 2019 et arrivée sur le sol français à priori, en janvier 2020. Après de multiples mesures de confinement et déconfinement, notre organisme de formation **suit scrupuleusement les consignes, poursuit et adapte sa mission à travers son plan de continuité d'activité dans le respect des protocoles sanitaires publiés, afin d'assurer la santé et la sécurité de tous les salariés et apprenants en formation.**

Avec une hausse des cas et des hospitalisations sur les dernières semaines, la huitième vague de Covid-19 est bel et bien installée en France. Dans ce contexte d'une augmentation de la circulation du virus, **le respect des mesures combinées est essentiel**, et notre organisme de formation **veille à protéger son personnel et ses apprenants.**

Le contexte politique :

Ce contexte s'établit toujours dans le cadre de la loi n° 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel promulguée le 5 septembre 2018, parue au Journal Officiel n°0205.

La DARES (Service statistique ministériel) a publié les chiffres de l'apprentissage 2021, le 1er septembre 2022 et l'année 2021 s'impose comme **une nouvelle année record avec 733 200 nouveaux contrats d'apprentissage débutent en 2021, soit 38 % de plus qu'en 2020.** <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/lapprentissage-en-2021>

On peut d'ailleurs souligner quelques points particuliers à cette augmentation :

Le fait que le nombre de contrats dans le **secteur privé** a été multiplié par 2,4 entre 2017 et 2021, que l'accélération entre 2020 et 2021 des contrats d'apprentissage **se passe sur les niveaux bac et infra bac** (+ 21 % d'augmentation entre 2020 et 2021 contre + 13% entre 2019 et 2020) et que, comme en 2020, la part **des entreprises de moins de 50 salariés** est prépondérante avec **462 625 contrats d'apprentissage** soit **66% du nombre de contrat d'apprentissage** par taille d'entreprise dans le secteur privé.

Par ailleurs, tous les territoires participent à la dynamique de l'apprentissage : **L'Auvergne- Rhône-Alpes arrive à la seconde place avec 86 008 contrats** après Île-de-France avec 157 894 contrats. **Le secteur d'activité en 2021, qui a le plus recours à l'apprentissage est à 71%, le secteur des services, vient ensuite l'industrie avec 15% et la construction avec 11%.**

Enfin, l'apprentissage est un réel tremplin vers l'emploi, avec un taux moyen d'insertion au bout de 6 mois en 2020 à 60% ; ce qui signifie que 6 apprentis sur 10 sont en emploi à l'issue de leur apprentissage. (NB : Le domaine de la formation, le Génie civil, Construction, Bois se place à la troisième place avec un taux d'insertion de 65 %).

Parallèlement au bilan de l'apprentissage 2021, il est intéressant de souligner celui du contrat de professionnalisation. <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/le-contrat-de-professionnalisation-en-2021>

En 2021, les entrées en contrat de professionnalisation s'établissent à 120 600 et augmentent pour la première fois depuis 2019 (+6.9% sur un an), mais un niveau bien en deçà de celui de 2019 (218 700).

Cette hausse entre 2020 et 2021 a été portée par les contrats de professionnalisation **pour les personnes de 26 ans ou plus** (+26,8 % par rapport à 2020) qui fait plus que compenser la baisse des contrats de professionnalisation pour les personnes de moins de 26 ans (-5,0%). **Le volume de contrat de professionnalisation reste beaucoup plus faible qu'avant la réforme et la crise sanitaire. Fin 2021**, on comptait 136 500 personnes en contrat de professionnalisation, après 166 500 fin 2020 et 269 200 fin 2019.

Fin juin 2022, le nombre de nouveaux contrats de professionnalisation enregistrés depuis le début de l'année est en **baisse de 1,1 % par rapport à 2021**. 46 800 contrats de professionnalisation ont été enregistrés depuis le début de l'année, soit un niveau en baisse de 1,1 % par rapport à celui observé en 2021, le nombre de nouveaux contrats se réduisant de 14,1 % pour les moins de 26 ans quand ceux des 26 ans ou plus augmentent de 12,8 %. **On compte 130 200 personnes en contrat de professionnalisation**, soit un effectif en **baisse de 13,7 % par rapport à juin 2021**.

Ce bilan confirme l'évolution notable de l'apprentissage au détriment du contrat de professionnalisation. Selon la Commission des affaires sociales, la réforme de la formation est satisfaisante et l'application du coût-contrat semble répondre aux équilibres financiers des CFA.

Cependant le rapport d'information de la commission des affaires sociales *[Essentiel \(senat.fr\)](https://www.senat.fr/rap/2022/2022_001) du 29 juin 2022 souligne que le **déficit de France compétences** pourrait ainsi avoisiner **5,9 milliards d'euros en 2022** après avoir atteint 4,6 milliards d'euros en 2020 et 3,2 milliards en 2021. Or, France compétences ne dispose que de leviers de **régulation très limités** pour juguler les dépenses. **Les dotations exceptionnelles de l'État** votées en lois de finances (2,75 milliards d'euros en 2021), outre qu'elles sont insuffisantes, ne constituent pas une solution pérenne. **Des mesures ponctuelles devront donc rapidement céder le pas à des décisions structurelles, pour revoir le financement de l'apprentissage** en diminuant les prises en charge (NPEC*), en achevant la réforme de la taxe d'apprentissage, en modulant les NPEC des contrats d'apprentissage lorsque la formation bénéficie d'autres sources de financement public.

D'importants chantiers suivis de près par AFPIA Lyon, qui bousculeront encore le paysage de la formation.

Par ailleurs, concernant les mesures COVID 19 du gouvernement dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution », le gouvernement avait mis en place une aide exceptionnelle au recrutement des apprentis (décret n°2020-1085 du 24 août 2020). **Pour rappel :** Cette aide financière est de 5 000 euros maximum pour un apprenti de moins de 18 ans ou 8 000 euros maximum pour un apprenti majeur pour la première année de chaque contrat d'apprentissage.

Un décret publié au *Journal officiel* du 30 juin 2022 prolonge l'aide exceptionnelle à l'embauche d'apprentis et de salariés en contrat de professionnalisation **jusqu'au 31 décembre 2022**. Ces mesures font suite au plan « 1 jeune 1 solution » et s'inscrivent dans le cadre du dispositif « France Relance ». Elles visent à faciliter l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes particulièrement touchés par les conséquences de la crise sanitaire.

Grâce à l'extension de l'aide et la mobilisation des entreprises et des centres de formation d'apprentis, l'apprentissage connaît une croissance remarquable depuis 2019.

Pour autant, la question des aides transitoires pour soutenir l'apprentissage se pose : L'après aide exceptionnelle à l'embauche d'apprentis interroge, car pour maintenir de tels niveaux d'entrées, **il sera nécessaire selon la Commission des affaires sociales d'assurer des "dispositifs transitoires"**. Il conviendra d'apporter une attention particulière à ces dispositifs transitoires, dès qu'ils seront connus.

Le contexte économique régional et national :

Selon les projections macroéconomiques pour la France établies par la Banque de France – 21 juin 2022 ¹ : Après une année 2021 marquée par un net rebond de l'activité, les conséquences économiques de la guerre en Ukraine affaibliraient la reprise post-Covid. L'année 2021 a été marquée par une **activité particulièrement dynamique** à partir du printemps, se traduisant par une croissance annuelle forte, dans un contexte de levée des restrictions sanitaires qui pesaient particulièrement sur l'activité en 2020. Sur la deuxième partie de l'année, des **tensions sur les prix des matières premières et des difficultés croissantes d'approvisionnement** sont cependant graduellement apparues, en lien avec la forte reprise économique dans l'ensemble des économies à la suite des confinements mis en place pour faire face à la pandémie. **Ces difficultés se sont nettement accentuées au début de 2022** avec le déclenchement de la guerre en Ukraine, ainsi qu'avec le rétablissement de mesures de confinement dans certaines régions de Chine.

En effet, le contexte de la guerre en Ukraine, et les fortes tensions sur les marchés des matières premières ainsi que sur les chaînes de valeur internationales, **créent un environnement difficile**. Ces chocs conduisent à revoir à la hausse l'inflation et à la baisse l'activité, de façon plus marquée qu'en mars. La dynamique des **prix de l'énergie** serait la **première source de cette forte hausse des prix**. La croissance serait donc, **affectée** par le niveau actuel de l'inflation qui pèse sur le pouvoir d'achat, et par la **détérioration de la conjoncture économique internationale** ainsi que par le **contexte géopolitique très incertain** qui dégrade la confiance de tous les agents économiques. Dans ce contexte, **l'emploi résisterait globalement assez bien**, et le **taux de chômage avec une hausse modérée** resterait à des niveaux historiquement favorables.

Ainsi, déjà au premier trimestre 2022, selon les résultats détaillés des comptes nationaux trimestriels publiés le 31 mai par l'Insee, **le PIB a fléchi, en baisse de - 0,2 %**, traduisant notamment un **recul marqué de la consommation des ménages (- 1,5 %)** et des exportations moins dynamiques qu'attendu. Au deuxième trimestre, selon les informations conjoncturelles provenant des enquêtes de la Banque de France, **la croissance serait positive de l'ordre de ¼ de point** : certains secteurs des services (notamment l'hôtellerie-restauration) profiteraient de la suppression des dernières restrictions sanitaires et de la reprise du tourisme y compris étranger, tandis que l'amélioration de l'activité dans l'industrie et le bâtiment serait un peu freinée par les difficultés d'approvisionnement et le renchérissement des coûts de production.

Le ralentissement de l'activité entraînerait une légère **remontée du taux de chômage vers un peu moins de 8 % en 2023-2024**, un niveau encore inférieur à celui pré-crise de 2019

Malgré un taux de chômage à 7,3 %, proche des points bas historiques fin 2020, l'emploi a manifesté des premiers

¹<https://publications.banque-france.fr/projections-macroeconomiques-juin-2022>

signes de ralentissement début 2022, après sa hausse très forte de 2021. Le **ralentissement se poursuivrait sur le reste de l'année**. En outre, le secteur public contribuerait négativement aux variations d'emploi non marchand à la suite du non-renouvellement des emplois temporaires dans les secteurs de la santé et de l'éducation qui avaient été créés pendant la crise sanitaire pour des besoins temporaires. À moyen terme, le ralentissement marqué de l'activité se traduirait avec un certain décalage par **une stagnation de l'emploi marchand et une remontée progressive du taux de chômage, qui se stabiliserait un peu au-dessous de 8 % en 2024, soit un niveau qui resterait inférieur à celui pré-crise de 2019**. Cela correspondrait à une quasi-stabilité de l'emploi sur tout l'horizon de prévision, soit, étant donné les forts gains ces deux dernières années, environ 400 000 emplois de plus que fin 2019. La résilience du marché du travail, au regard des chocs d'ampleur historique ayant affecté l'activité en 2020, s'est traduite par une productivité nettement en deçà de sa tendance d'avant-crise (qui était de l'ordre de 0,7 % par an sur la période 2010-2019). Le ralentissement de l'emploi s'accompagnerait dans cette projection d'un retour progressif de la productivité par tête vers sa tendance d'avant-crise en fin d'horizon de prévision.

Dans un scénario défavorable, marqué notamment par des tensions supplémentaires sur les prix de l'énergie, la France connaîtrait une récession et l'inflation atteindrait 7 % en 2023, avant une amélioration en 2024.

Le contexte des secteurs professionnels environnant à notre activité :

L'environnement professionnel de l'AFPIA Lyon connaît une situation très contrastée selon les secteurs, en fonction du contexte économique et du contexte de la crise sanitaire :

- Le marché de la menuiserie ^{1 et 2}

Dans la note de conjoncture du 1^{er} trimestre 2022, la CAPEB, dans le prolongement de 2021, affiche **un premier trimestre 2022 avec une croissance dynamique de 3,5 %**, même si ce début d'année est très marqué par **des tensions sur la production** : augmentation forte des coûts des matériaux, hausse des prix de l'énergie et difficultés d'approvisionnement.

La croissance de l'activité en ce début d'année profite à l'ensemble des corps de métiers avec des évolutions comprises entre 3 et 4 %. Les travaux d'électricité affichent la croissance la plus dynamique avec 4 %, tandis que **la hausse atteint 3,5 %** (conforme à la moyenne nationale) **pour la menuiserie serrurerie, l'aménagement décoration plâtrerie et la maçonnerie**.

Cette tendance laisse supposer une activité bien orientée pour les prochains mois mais qui sera encore confrontée à un certain nombre de **tensions sur la production**. En effet, face à la **hausse des coûts des matières premières et de l'énergie**, 40 % des professionnels déclarent une baisse de leurs marges en ce début d'année (contre 8 % un an auparavant). **Les indicateurs d'activité et de carnets de commandes** alimentés par une bonne tenue de l'emploi et des revenus des ménages pourraient toutefois **être fragilisés en raison des tensions inflationnistes, à l'évolution de la crise sanitaire et des difficultés géopolitiques notamment en Ukraine**.

- Le marché de l'ameublement ³ :

Dans la note de conjoncture de l'IPEA (Institut de prospective et d'études de l'ameublement) en janvier 2022, nous pouvons lire qu'après **une année 2021 exceptionnelle**, le marché débute l'année **2022 par une baisse de son activité de 1,3% par rapport à l'exercice précédent**. Un recul qui reste toutefois mesuré, lorsque l'on compare la performance de janvier 2022 à celle de 2019, dernière année de référence hors covid, **la croissance est de 8,2%**. La situation est très hétérogène selon les enseignes et les reculs d'activité assez marqués côtoient de belles progressions de la part de certains acteurs du marché. **Cette performance de janvier constitue un signal négatif au début d'un exercice qui pourrait s'avérer difficile**. Malgré une situation sanitaire qui semble s'améliorer, **les tensions sur le portefeuille et le moral des ménages** seront nombreuses sur ce début d'année. On pourra ainsi citer pêle-mêle la **hausse des prix des matières premières** qui se répercute sur les prix, la **baisse attendue du pouvoir d'achat** sur le premier semestre, une année d'élection souvent peu favorable aux dépenses importantes des ménages, **une crise ukrainienne** qui pourrait se traduire par de fortes hausses des prix du gaz, de l'essence, du blé etc...

Au global, la performance de l'industrie française du meuble est en retrait sur le début d'année 2022 et les seules progressions de la cuisine et du mobilier de bureau ne peuvent maintenir l'activité à son niveau de 2021. Sur les cinq premiers mois, la production recule donc de près de 3% par rapport à l'exercice précédent mais aussi par rapport à 2019. Si l'on compare les performances françaises à celles de certains de ses voisins européens, la France semble un peu en retard en ce qui concerne la production de mobilier.

- Le marché de l'agencement : ⁴ ET ⁵

Le secteur évolue dans un contexte porteur en raison des profondes mutations des modes de commercialisation et de consommation : le lieu de consommation est aujourd'hui conçu comme un lieu d'expérience à part entière au sein duquel les produits et services sont mis en scène et le cycle de vie des agencements tend donc à se réduire afin de renouveler l'expérience du client et le fidéliser, les magasins traditionnels se déclinent et on assiste, pour une même marque, à une multiplication des formats (flagship, concept store, pop-up stores, shop-in-shop), l'essor du e-commerce impacte profondément les réseaux physiques, le poids des réseaux sous enseigne ne cesse de se renforcer. Toutefois, le dynamisme du marché attise les convoitises et les spécialistes de l'aménagement sont confrontés à la concurrence des professions connexes (décorateurs, architectes d'intérieur, professionnels du second œuvre).

Sur 2021, les professionnels de l'agencement ont subi de nombreux reports de chantiers et à une pénurie de matériaux liés à la pandémie. Il en a résulté une tension sur les délais de livraison et une augmentation des prix. Néanmoins, les chantiers devaient être décalés sur 2022 voire 2023.

Or dès 2022, les agenceurs sont confrontés à l'inflation, mais aussi à une pénurie des salariés formés et de leur manque de mobilité. Il faut souligner, aussi que depuis quelques années, l'ouverture des frontières européennes a bousculé le marché de l'agencement. La concurrence des pays de l'Est est montée en puissance avec des prix de main d'œuvre défiant toute concurrence. Les agenceurs français souffrent de cette libéralisation et ils doivent de fait, relever le défi, grâce notamment à l'évolution technologique et à l'industrialisation de leurs ateliers et proposer des solutions d'agenceur-intégrateur dont le marché a besoin.

Conclusion

Dans ces différents contextes, l'AFPIA Lyon a pu démontrer que sa force réside dans sa capacité à s'adapter, se réinventer afin de réaliser sa mission de formation au service des entreprises et des salariés en formation.

La mission de notre Organisme de Formation en tenant compte de ces contextes, est d'assurer :

- Une formation de qualité qui permet une employabilité à l'issue de la formation, une insertion réussie dans la vie professionnelle et une adaptabilité des compétences aux besoins des marchés, à tous nos apprenants sans distinction.
- Une formation en adéquation aux besoins en compétences des entreprises liées à nos marchés.

1 : <https://www.capeb.fr/actualites/conjoncture-de-l-artisanat-du-batiment-2-5-de-croissance-par-rapport-a-2019>

2 : <https://www.capeb-grandecouronne.fr/actualites/note-conjoncture-capeb-1er-trimestre-2022-et>

3 : https://ipea.fr/medias/public/ipea_News_1semestre2022.pdf

4 : <https://www.fibois-aura.org/wp-content/uploads/2018/01/Mention-Bois-7.pdf>

5 : <https://www.eurobois.net/fr/actualites/l'agencement-la-conquete-de-nouveaux-marches>

La stratégie de l'AFPIA Lyon se construit donc autour de :

- La satisfaction du client pour la pérennité de nos relations ;
- La satisfaction de l'apprenant grâce à la qualité de la formation ;
- L'amélioration continue pour conserver la confiance de nos clients et de nos financeurs ;
- Le développement de son offre de formation pour séduire de nouveaux prospects ;
- La motivation du personnel, pour réussir ensemble dans le respect de l'environnement ;
- La collaboration avec les acteurs du marché de la formation, pour répondre aux attentes de ses partenaires, de ses clients et répondre aux exigences de la réforme.

Pour assurer la conformité de nos prestations à notre stratégie, nous orientons nos actions « Qualité » 2023, selon les 2 axes suivants :

- **L'adaptation de notre organisme de formation**, pour répondre aux évolutions du marché de la formation.
- **Se distinguer par la performance de notre organisme de formation** pour satisfaire nos clients et nos apprenants.

La démarche Qualité est essentielle à notre organisation et pour assurer la qualité de nos missions.

La Direction et le Personnel partagent cette volonté commune et s'engagent, via le Système de Management de la Qualité, à satisfaire les exigences de ses clients, les exigences légales et réglementaires applicables et à améliorer les pratiques en continu. Mme Stéphanie DUPRE, Directrice Générale et les pilotes de la Qualité de l'AFPIA Lyon, sont chargés de coordonner la mise en œuvre du Système de Management de la Qualité.

Dans le souci permanent d'amélioration continue, en tant que Directrice Générale de l'AFPIA Lyon, je m'engage personnellement à :

- Promouvoir la Politique Qualité, afin de conduire l'AFPIA Lyon à un niveau optimal de gestion de la qualité, à veiller à la communication et à la compréhension de cette dernière.
- Fédérer tous les acteurs de l'AFPIA Lyon dans la démarche d'un Système de Management de la Qualité.

Lyon, le 02 janvier 2023

Laurence TIBLE

Présidente de l'AFPIA Lyon



Stéphanie DUPRÉ

Directrice Générale

